Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 11 Joumada II 1443 14 Janvier 2022	N° 6	38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 98
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 101
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 103
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 104
Avis aux créanciers..... 113
Convocations
Sociétés anonymes 114
Autres sociétés 115
Divers
Avis au public..... 115
Rectificatifs 116

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE LES LABORATOIRES MEDIS

Société anonyme

Au capital social de 56.000.000 TND

Siège social : Route de Tunis, km 7, 8000 - Nabeul Tunis

IU : 0539219G

Montant de l'augmentation du capital social : 26.250.000 TND

Objet social : La fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques, ou produits chimiques destinés à la pharmacie, ainsi que l'importation et l'exportation dans un but commercial, d'instruments médicaux et paramédicaux ou produits pharmaceutiques, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou Industrielles afférentes, et également la participation directe ou indirecte à toutes sociétés ou entreprises visant le même but.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2021 a été déposé au Registre National des Entreprises le 3 janvier 2022 sous le numéro AC 5122022.

Nombre d'actions à souscrire : 2.625.000 actions nominatives nouvelles à souscrire à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 TND chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le deuxième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription à l'augmentation de capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque de l'Habitat, agence Nabeul, dans un compte indisponible sous le numéro 14302302300700164258.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2022400055SANB2

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : Résidence Palais du golf, rue du Lac Mâlaren, Bloc D

Bureau D3, 1er étage les Berges du Lac, Tunis

IU : 0033519H

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 2022, enregistré à la recette des finances de Den- Den Tunis, le 6 Janvier 2022, sous le n°22800124 quittance n°M001255, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 7 Janvier 2022, sous le n°20221362 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- Nomination de Madame Salma Elloumi Rekik en tant que Directeur Général Adjoint de la Société avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de deux ans, soit pour les exercices 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2022400057SANB2

Nomination d'un nouvel administrateur

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 24 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 4 janvier 2022, sous le n°22800023, quittance n°M000529, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 6 Janvier 2022, sous le n°20221061 il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Kays Elloumi en tant que nouvel administrateur pour les exercices 2021 et 2022, et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2022400058SANB2

Démission du Président Directeur Général et Election d'un nouveau Président Directeur Général

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 24 décembre 2021, enregistré à la Recette des finances de Denden à Tunis, le 4 janvier 2022, sous le n° 22800026 quittance n°M000528, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 6 Janvier 2022, sous le n°20221061 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Monsieur Faouzi Elloumi de ses fonctions de Président Directeur Général.

- L'élection de Monsieur Kays Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur pour les exercices 2021 et 2022, et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2022400059SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Société ESSADARA

Société anonyme

Au capital de 1.100.000 dinars

Siège social : Immeuble Regency, ESC B, 4ème étage, Bureau 403,

Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1348430/D/N/M/000

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Dénomination sociale de la société : SOCIETE ESSADARA

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Quatre cent soixante dix sept mille (477.000) Dinars.

Siège social : Immeuble Regency, Esc B, 4ème Etage, Bureau 403, Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac.

Objet social : L'exploitation agricole.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2021 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 5 janvier 2022, Enregistrement n°22500060, Quittance n°102 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 10 janvier 2022 sous le numéro AC0152022.

Nombre d'actions à souscrire : Quarante sept mille sept cents (47.700) actions à souscrire entièrement par conversion de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigible peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de Leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint Le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le cap.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2022400065SANB2

«ARISTON THERMO TUNISIE SA

Société anonyme Non Résidente

Capital social : 500.000 euros équivalent à 1.200.000 Dinars

Siège social : 22, Rue de l'Imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 la Manouba - Tunis

Identifiant unique : 1509725M

Suivant un procès-verbal du conseil d'administrateur du 17/5/2021 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 5/10/2021 sous En°21701492 Qn°M036481.

Le conseil a renouvelé le mandat de M.Giampaolo Provvedi en qualité de directeur général pour une durée de trois années avec date d'effet rétroactif au 30 mars 2020.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administrateur du 19/10/2021 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 20/12/2021 sous En°21702022 Qn°M047529.

Les administrateurs ont renouvelé le mandat de M.Michele Allamprese en qualité de président du conseil pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur avec date d'effet rétroactif au 31 août 2020.

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 29/12/2021 et publié le 5/01/2022 sous Bulletin n°3 et annonce n°2021120120.

2022400071SANB2

«SOCIETE DES CIMENTS DE GABES SA»

Société Anonyme

Capital social : 23.559.552 Dinars

Siège social : 75, Avenue Khereddine Pacha - Appartement B15- 5ème étage 1073

Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Suivant un procès-verbal du Conseil d'administration du 21/10/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 15/12/2021 sous le Qn°10386, En°21808093.

- Suite à la démission de M.Joâo Periera De Vasconcelos les administrateurs ont nommé M.Carlos Correia De Barros en qualité d'administrateur pour la période restante du mandat de son prédécesseur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 24/12/2021 et publié le 29/12/2021 sous Bulletin n°259 et annonce n°2021119104.

2022400072SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

COATS INDUSTRIAL TUNISIE Sarl

Société à Responsabilité Limitée

Non-résidente

Capital social : 900.000 Dinars

52, Rue de Tissage - 2086 Douar Hicher - Manouba

I.U : 983122A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/12/2021 enregistré à la recette des finances Douar Hicher, le 21/12/2021 sous n°QM047766 En°21702028.

- Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2020

- Les associés décident de renouveler le mandat du Cabinet MS Louzir représenté par Mme. Sonia Ketari Louzir en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0983122A, sous dossier n°2021119451 le 27/12/2021.

2022400066SRLB2

COATS TRADING TUNISIE Sarl

Société à responsabilité limitée Non-résidente

Capital social : 385.000 Dinars

52, Rue de Tissage - 2086 Douar Hicher - Manouba

I.U : 0983093N

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/12/2021 enregistré à la recette des finances Douar Hicher, le 21/12/2021 sous n°QM047763 En°21702027.

- Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Les associés décident de renouveler le mandat du Cabinet MS Louzir représenté par Mme. Sonia Ketari Louzir en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0983093N, dossier n°2021119448 le 27/12/2021

2022400067SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signé à la municipalité de Siliana le 30/12/2021 et enregistré à la recette des finances de Siliana le 3 janvier 2022 sous le reçu n°M000050 enregistrement n°22200006 M Moez Ben Jaloul Ben Belgacem Ali domicilié à cité eljomhouria Siliana a vendu à M Mohsen Ben Taher Ben Sliman Rezgui domicilié à cité Ennozha Siliana tout l'ensemble du fonds de commerce exploité comme buvette située à cité industrielle Siliana enregistré au registre national des entreprises sous le n°1093534 X avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent s'adresser dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date d'annonce au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur Mohsen Ben Taher Ben Sliman Rezgui au domicile du fonds situé à cité industrielle Siliana. Cet avis a été publié au journal Echourouk le jeudi 6 janvier 2022 et au journal le quotidien du même jour.

2022T00035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances Boumhal le 6/01/2022 sous le n° de quittance M0011469 numéro d'enregistrement 22200050 Mr Zouhaer Ben Mohamed Ben Ramdhan Daoudi vend et cède à la Société 2 F Full Fashion société à responsabilité limitée représentée par son Gérant Zouhaer Daoudi MF 000 MN 17422251 ARC n°B21284312021, la totalité du fonds de commerce sis n°11 rue de Paris Boumhal Basatine Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels et pour un prix de quatre mille dinars (4.000.000).

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au n°11 rue de Paris Boumhal Basatine Ben Arous. Cet avis a été publié le 12/01/2022 au journal Achourouk.

2022T00036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré le 5/01/2022 à la recette des finances de Mégrine quittance n°M001580, enregistrement n°22200068, Mr Ousseme el Bey vend la totalité du fonds de commerce sis 91 rue Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous à Mme Rawedha Sallewi qui devient la propriétaire des locaux et du fonds de commerce valable pour tout genre de commerce.

Les oppositions seront devant l'avocat maître Younes Ben Messaoud à son bureau 16 rue d'Angleterre 3ème étage appt 7 Tunis.

Vente publiée dans «Echourouk» et Le Quotidien du 11/01/2022.

2022T00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s. privé enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance Ariana le 5/01/2022 quittance n°1124 enregistrement 22200036, Sté LABOMED représentée par son gérant Ferid Ghanmi a vendu à Mme Dorra Klaï la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au complexe immobilier Avenue Habib Bourguiba n°6 Le Bardo Tunis. Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse dans laquelle le fonds de commerce est exploité, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «La Presse» du 11/01/2022.

2022T00038FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

RC : A140541998

Par acte sous-seing privé daté du 20/5/2020 enregistré à la recette des finances de Ksibet Mediouni quittance MO10888 En°20200378 du 26/5/2020, Jamila Khalifa a vendu le FC (la vente des produits délicieux) sis à rue de MOODEEB YOUCEF de Ksibet Mediouni à Mr Nader Takari.

Les oppositions seront faites au local du rédacteur de cet acte maître Moncef Djelassi av. H.Bourguiba Ksar Hlel.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien et الشروق.

2022S00046FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Mr. Ridha Ben Hassen Keskes avise que sa fille Rihab lui a fait un don de la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route de Téniour ceinture n°5 Sfax destiné au commerce et distribution du matériel électroménager avec tous ses composants tel que la clientèle et matériel sis au dit local, le nom commercial et affiches publicitaires. La valeur du don estimée à trente mille dinars selon acte de donation daté du 22 décembre 2021 dressé par les notaires Wassim Karoui et Mohamed Ouali.

Les oppositions doivent parvenir au bureau du Notaire Wassim Karoui sis à la rue des Notaires Kassriat El Ochor dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne. Toute opposition hors délai sera rejetée. Ce même avis a

été publié au journal quotidien Echourouk en date du 31 décembre 2021.

2022X00043FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Mr. Ridha Ben Hassen Keskes avise que sa fille Rihab lui a fait un don de la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route de Mahdia km 2 Sfax destiné à la vente et réparation du téléphone portable et accessoires avec tous ses composants tel que la clientèle et matériel sis au dit local, le nom commercial et affiches publicitaires. La valeur du don estimée à quinze mille dinars selon acte de donation daté du 22 décembre 2021 dressé par les notaires Wassim Karoui et Mohamed Ouali.

Les oppositions doivent parvenir au bureau du Notaire Wassim Karoui sis à la rue des Notaires Kassriat El Ochor dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne. Toute opposition hors délai sera rejetée. Ce même avis a été publié au journal quotidien Echourouk en date du 31 décembre 2021.

2022X00044FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 3 janvier 2022 enregistré à la recette des finances de la République Tunisienne selon reçu en date du 3/1/2022 sous le n°22200017 enregistré sous le n° M000443 Layla Bent Abdelaziz Hentati sis route Manzel Chaker km 1,5 ruelle El Firma Sfax a vendu à Amira Bent Rhouma Ben Ali Trabelsi sis route Manzel Chaker km 1,5 ruelle El Firma Sfax la totalité de son fonds de commerce (Coiffure et esthétique pour femme) situé à Sfax à la route Manzel Chaker km 1,5 ruelle El Firma Sfax non enregistré au registre des entreprises.

Toutes les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne chez l'acquéreur sis à route Manzel Chaker km 1,5 ruelle El Firma Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 11/1/2022.

2022X00052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01/11/2021, et 3/11/2021 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 9/11/2021 sous le n°21202577 Quittance n°MO75882, Mr Mohamed Bouhlel, inscrit au registre national des entreprises sous n°0145938V, a vendu et cédé à Mr Amir Hssan la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs, sis à Route l'Afrane km 0.5 immeuble Souritss Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au Jort.

2022X00056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances bir elkassaa le 4/01/2022 sous le n°22200004 quittance n°M 000452 M Mouhamed Hamemi sis à rue Farhat Hached cité 18 janvier ettadhamen a vendu à Mr Heithem Echroudi sis à immeuble karfour mizanine 1 Sfax la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels. Le dit fonds de commerce est exploité au local sis rue les Martyrs résidence n°86 l'horizon immeuble F.

Cet avis a été publié à la page 6 journal le temps du 7/01/2022 les oppositions au paiement du prix doivent être formées au domicile de Maître Foudhaili Houria klm 4 route de Bizerte cité ennasser elmnihla, dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022400052FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat acte notarié daté du 11/12/2021 enregistré au registre National des entreprises sous l'identifiant unique 1163109Y, demeurant Rue Le grand Maghreb Nabeul 8000; monsieur Erobaa Zouhaier, titulaire de la C.I.N n°06519658 a donné la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Le grand Maghreb Nabeul 8000 destiné au commerce à Mr Erobaa Taher titulaire de la C.I.N n°03401356.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Nasser Boufalgha rue Djebal Tataouine 3200.

2022400061FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 15 décembre 2021 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 22 décembre 2021 reçu n°M079595 enregistrement n°21205437 Monsieur Seghaier Ben Khalfallah CIN n°00678045 délivrée le 5/7/1995, MF n°60802/L demeurant 15 rue Cordue le Bardo Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce vulcanisateur exploité au local sis au rez-de-chaussée 35 avenue Taieb Mhiri Tunis à monsieur Ahmed Taher Rekik CIN n°09016478 délivrée le 18/6/2021, demeurant 21 rue TOLEDE Manar I Tunis.

Les oppositions doivent parvenir à l'étude de Maître Afif Ben Youssef avocat à la cour de cassation 151 avenue de la Liberté 1002 Tunis dans délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 28 décembre 2021.

2022400064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 8/11/2021 à la recette des finances de Sliman quittance n° M041012 enregistrement n°024172113 Mohamed Dallaji a vendu à Noureddine Ben Hlal tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels d'une activité vente des Fruits secs sis au 75 Rue d'Egypte Sliman Erriadh 8020 Sliman - Nabeul.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne (JORT) et qui a été publié au journal Achourouk le 17/12/2021 chez l'acquéreur Noureddine Ben Hlal et ce à l'adresse du fonds de commerce sis actuellement au 75 rue d'Egypte Sliman Erriadh 8020 Sliman - Nabeul.

2022400070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé et enregistré à la recette des finances de Yesminet Ben Arous le 7/12/2021 sous le n° 21202813 quittance M047466 madame Sabrine Ben Taoufik Ben Taleb CIN 08742781 a vendu à monsieur Khalil Ben Mongi Ferchichi CIN 07139740 le fonds de tout commerce, exercé au n°3 RDC Résidence Khalifa Av de La République nouvelle médina 3 Ben Arous. Les oppositions doivent être remises au bureau du Maître Hédi Channoufi au 97- 1er étage. app n°1 Av Bourguiba l'Ariana dans un délai de vingt jours de cette annonce.

Cette vente a été publiée au journal quotidien Chourouk au 10/01/2022.

2022400073FCCC2

Location gérance libre

Résiliation de contrat de gérance libre

Suivant acte de résiliation sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bir Kasaa Tunis le 14 octobre 2021, Quittance M032901, Enregistrement n°21301379, d'un commun accord la société EL MAZRAA loueur, dont le domicile élu est à la société POULINA, GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous, identifiant unique n°0035723T et la société EL HABIB POULTRY TRADING, identifiant unique n° 1714535E et matricule fiscal 1714535E/N/E/001 dont le siège social au 7 rue Imam Sahnoun la Marsa corniche Tunis, ce sont convenues de résilier le contrat de gérance libre du fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 31/05/2021 Quittance n°M035961, Enregistrement n°213020546, destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à avenue 7 Novembre Cité Ennouzha, Mhamdia, à compter du 01/6/2021.

2022400049FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04 et 05 Mai 2021, enregistré le 9/6/2021 à la recette des finances la Goulette sous numéro 21303274 quittance n°49016, la société La Borka immatriculée au RNE sous identifiant n°1634509G et sise au 18 rue des juges, el Menzah 6, Ariana, a donné en location gérance à la Société Animal Zone, identifiée fiscalement par le numéro 1706025P et dont le siège social est sis au Centre Urbain Nord Golden Towers, A8-6 Tunis 1082, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité exclusive de vente de produits divers pour les animaux, exploité au local n°4 au RDC de la résidence el Khalil sise à la rue du pistache, Les Jardins d'El Aouina, la Soukra à un loyer mensuel brut égal à 1.700 dt pour deux années à compter du 5/5/2021.

Le contrat a été rédigé par Maître Fatma Bouassida Triki avocate, dont l'étude est sise au 1 bis rue de Sfax El Menzah 5 Ariana 2091. Cette location est conclue suite à la résiliation de la location gérance précédemment conclue avec Mme Nourhène Rezk titulaire de la CIN n°0712411 identifiée fiscalement par le n°1692542G.

La présente location gérance a été publiée au Journal le Quotidien en date du 9/01/2022.

2022400060FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic de copropriétaire

Selon PV daté le 20 juin 2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 22 décembre 2021 quittance n° 3873949 et dont une copie enregistrée à la municipalité de Monastir le 22 décembre sous le n°1785, un syndicat des propriétaires de l'immeuble SAFA CH09 cité agbâ Monastir a été constitué, il a été élu Thabet Walid : Président, Remadi Nabil : Secrétaire général, Darraji Hichem : Trésorier.

2022S00047APSF1

Syndicat des copropriétaires

COMPLEXE HABIB

Route de Gremda Km 2.5 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 3 décembre 2021 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, Sfax le 23 décembre 2021 (enregistrement n°21806915; Quittance n°M007447) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires complexe Habib» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Amine Ben Maalem : Président et trésorier

Mr Diaa Eddine Chaari : Membre

Mr Abderrazak Garbout : Membre

Mr Mohamed Ben Ridha Miladi : Membre.

2022X00047APSF1

SYNDIC IMMEUBLE ZITOUNA

Route Tunis Km 6 Av Mokhtar Ziyedi Sakiet Ezzit

Selon l'assemblée générale organisée le 19 septembre 2021 s'est établie un procès-verbal entre les membres du syndic sise à immeuble zitouna km6 Sakiet Ezzit et nommer selon l'article 89 du code des droits réels.

Et on a enregistré le procès-verbal sous le reçu n°M007244 et numéro d'enregistrement n°21806730 à la date du 13 décembre 2021.

Et nommer le cadre syndical comme suit :

Mr mahdi Mezghani président du syndic, et Mr Slim Jemal trésorier.

2022X00049APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de l'histoire et de la philosophie des mathématiques et de ses applications.

Adresse : Ecole nationale des ingénieurs de Tunis - Tunis 1002.

Buts :

1. Contribuer à développer la recherche scientifique en histoire et épistémologie des mathématiques.

2. Rechercher des manuscrits des mathématiques arabes dans le monde afin de les éditer et les publier avec une méthodologie scientifique suivant des normes internationales convenues dans le monde entier.

3. Contribuer à chercher des manuscrits mathématiques dans la bibliothèque nationale, les éditer et les publier.

4. Publier des résultats de recherche scientifique liés à l'histoire et à la philosophie des mathématiques suivant les réglementations légales convenues.

5. Echanger les connaissances et les manuscrits avec différents chercheurs et institutions de recherche scientifique dans le monde entier suivant les réglementations légales convenues.

6. Réfléchir à l'historisation des mathématiques et à la chronologie des découvertes scientifiques en mathématiques et ses applications.

7. Faire participer les différentes parties sociales à l'importance des mathématiques et participer à encourager les jeunes à exceller dans le domaine des mathématiques en connaissant les principales étapes de son évolution et de son développement.

8. Contribuer à développer des moyens nouveaux de l'éducation en trouvant des solutions pour un apprentissage se basant sur d'anciennes méthodes qui ont prouvé leurs facilités et leurs efficacités.

Membres :

Ali Marouane Ben Miled : Président

Leila Hamouda : Trésorière

Yassine Hachaichi : Secrétaire général

Foued Nafti : Membre

Nizar Ferchichi : Membre

Anas Ghrab : Membre

Seif Eddine Toumi : Membre.

2022400040APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis d'adjudication

17) Créancier saisissant : Amel Mlaouhia son domicile élu le cabinet avocat maître Amor Kilani Megadmini 26 rue Bab Souika Tunis

18) Débiteur saisi : Mohamed Bouguira son domicile élu cabinet maître Abdelfatah Mourou 07 rue la poste Tunis.

19) L'avocat poursuivant : Maître Amor Kilani Megadmini son cabinet sis 16 rue Rakada Bardo 2000 Tunis.

20) Désignation de l'immeuble saisi : les parts indivises dans le titre foncier 36724 Ariana soit 63,7 sur 364 parts constituant le TF parts représentant un appartement composé de salon, 4 pièces salle de bain et salle d'eau.

21) La mise à prix cent quarante et un huit cents soixante neuf dinars sept cent millimes

22) L'adjudication aura lieu devant le tribunal de première instance d'Ariana sis cité administrative le 14/02/2022 à partir de huit heures et demi du matin

23) La visite peut se faire toute la semaine de 9h de matin jusqu'à 18h

24) Qui veut participer à l'adjudication doit mandater un avocat consigner le tiers de la mise à prix soit à la trésorerie soit par un chèque certifié ou une garantie bancaire et doivent

obtenir une autorisation préalable de gouverneur de l'Ariana pour les étrangers qui veulent participer à l'adjudication.

2022T00029VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C : N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie : les héritiers Hassan Kharraz :

Khira Bent El Bechir Ben Ahmed Zagdane cin 01790267 *Mouna kharraz cin 01840586 *Meriam Kharraz cin 05124106 *Ferial kharraz cin 051241105 *Nadim Kharraz cin 06283653 demeurant Avenue Habib Thameur Nabeul (en leur qualité de caution hypothécaire et solidaire).

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité des propriétés objet des titres fonciers :

- N°525345 Nabeul d'une superficie de 2190m² le dit titre Foncier est situé à la ZI de Nabeul.

- N°591474 Nabeul d'une superficie de 342 m² sise à la z.i de Nabeul.

Tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

709.220,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le Mercredi le 16/2/2022 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

2022T00030VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40% (adjudication)

JURIS AFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Maître Med Slim Bouderbala

Tél : 71 256751

45 Rue Ali Dargouth, 1001 Tunis

www.jurisaffaires.tn

I/ Partie poursuivante :

Mme Raja Didi, titulaire de la CIN n°06273604.

Mr Mondher Omrane, titulaire de la CIN n°01273066.

Elisant domicile chez Me Med Slim Bouderbala avocat à la cour de cassation de la société jurisaffaires avocats & conseils 45 rue Ali Dargouth Tunis 1001.

II/ Partie saisie :

* Héritiers feu Mhamed Ben Tahar Dridi :

1/ Chadlia Machat, titulaire de la CIN n°01627006.

2/ Chérifa Dridi, titulaire de la CIN n°01627069.

3/ Moez Lidin Allah Dridi, titulaire de la CIN n°06277279.

Demeurants à l'angle de la rue des palmiers et de la rue Zayzafoun n°12, Nabeul.

4/ Karima Dridi, titulaire de la CIN n°01815024, demeurant à la rue Hédi Selmi, Nassr 02 Ariana et aussi au n°07 Rue A'polios Notre Dame, Tunis.

5/ Najah Dridi, titulaire de la CIN n°05120355, demeurant à la rue Saint Diego Jasmin, Nabeul.

6/ Amel Dridi, titulaire de la CIN n°01627067, demeurant à l'impasse de la mosquée Ennouria Nabeul et aussi à la rue Sayda n°08 Nabeul.

7/ Alya Dridi, titulaire de la CIN n°01624105, demeurant à la rue de la châtaigne Nabeul.

8/ Sabah Ennour Dridi, titulaire de la CIN n°01815025, demeurant à la résidence Billiade 18-C 1 Nabeul.

9/ Moufida Dridi, demeurant à la rue des colombes n°34 Nabeul.

10/ Raoudha Dridi, titulaire de la CIN n°01624104 demeurant à l'angle de la rue des palmiers et de la rue Zayzafoun n°12, Nabeul.

III/ Avocat poursuivant : Me Med Slim Bouderbala, avocat associé de la société Juris Affaires : Avocats & Conseils (MF : 1303354Q) sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis, 1001.

VI/ Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble non immatriculé situé derrière des locaux à vocation commerciales appartenant à des tiers à l'avenue Habib Bourguiba à Nabeul où se situe son entrée principale (N°112). L'immeuble consiste en une construction en cours composée d'un RDC d'une superficie totale de 480 mètres carrés sur le toit de laquelle se trouve des poutres en béton armé vouées à la construction d'un autre étage.

La bâtisse est construite depuis plusieurs années sur une parcelle de terrain à géométrie variable d'une superficie totale de 510 mètres carrés. Elle est dans un état d'abandon. Sa structure est en béton armé, le toit en dalle renforcé en céramique et brique de 06. La bâtisse est située en arrière de plusieurs locaux à vocation non commerciale avec des façades limitrophes importants dont plusieurs ouvrent sur l'avenue Habib Bourguiba et d'autres ouvrent sur l'avenue Farhat Hached où se trouve le souk quotidien de la ville. L'entrée principale de la bâtisse se situe à l'avenue Habib Bourguiba avec une façade d'une longueur de 06 mètres. L'immeuble est délimité à l'est par un ensemble d'immeubles (à l'arrière) dont une partie qui ouvre sur l'avenue Habib Bourguiba et l'autre sur l'avenue Farhat Hached, à l'ouest : une partie qui constitue l'avenue Bourguiba où se trouve son entrée principale et une autre où se trouve un ensemble de locaux commerciaux propriété de tierce parties, au nord: des locaux commerciaux et autres et au sud : des immeubles appartenant à des tierces parties.

V/ Mise à prix après réduction de 40% : huit cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt dinars et huit cent millimes.

VI/ Date et lieu de la vente : Le mercredi 16.02.2022 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de Nabeul.

VII/ Visite de l'immeuble : Tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2022T00031VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Rabaisser de 40% la mise à prix initial)

Etude Maître Mrabet Hanen

Avocate à la cour d'Appel

182 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage - 8000 Nabeul

Tél : 52877880

1- Créancier saisissant : Naceur Ben Mahmoud Ben Fraj Lahmandi, Demeurant à 8 Rue Zeine El Abidine Elsnoussi.

2- Débiteur saisi : Karim Ben Mohamed Miladi, Entrepreneur en télécommunications, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06329683, Demeurant Avenue des Nations Unies-Kèlibia Nabeul.

3- Avocate poursuivante : Maître Mrabet Hanen, Avocate à la cour d'Appel, 182 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage - 8000 Nabeul.

4- Immeuble mis en vente : La totalité de l'immeuble appartenant au débiteur sis à «cité Asmar ou merdès» au centre de la ville de Kélibia du gouvernorat de Nabeul, donnant sur la rue de Stockholm à l'ouest, est délimité du nord par «Adel Kalii» et de l'est par le bâtiment revenant aux sœurs du débiteur «Souad et Anissae et Dalila» et du sud par «Mohamed Zouari». Cet immeuble non encore aménagé et non immatriculé, il s'agit d'une maison s'étendant sur un rez-de-chaussée d'une superficie de 197 m² se composant d'une salle de séjour, d'un hall, d'une cuisine, de 3 chambres à coucher et deux salles de bain; ainsi que des espaces nus pour l'aération et l'accès (ou le passage). Par ailleurs la sœur du débiteur «Dalila» et la propriétaire du 1er étage de cet immeuble.

5- Mise à prix : Quatre-vingt-quatre mille deux cent sept dinars (84.207.000d), et cinq mille trois cent cinquante-neuf dinars neuf cent quatre-vingt-quatre millimes (5.359.984d) frais, mille cinq cents (1.500.000d) honoraires d'avocat et outre les frais complémentaire qui seront annoncés à l'audience.

6- Date, Heure et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le mercredi neuf février deux mille vingt deux (9/02/2022) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul, à partir de neuf heures (9h) du matin.

7- Visite de l'immeuble mise en vente : Peut avoir lieu tous les jours.

Observations : Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul et tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix conformément à la loi ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- Le participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat à la cour d'appel ou à la cour de cassation pour prendre connaissance du amer des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2022T00032VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi Cherif, huissier de justice à Tunis, demeurant au 39 Rue Beb El Khadhra Tunis Tél : 71330415, matricule fiscal n°711131RAP000; Déclare par la présente la vente aux enchères publiques du fonds de commerces situé au 33 avenue de Madrid l'angle de Rue Belhassan Jrad Tunis destiné à l'usage de toutes activités commerciales et actuellement utilisé pour la vente des vêtements d'occasions de toutes sortes, appartenant au condamné Belgacem El Korchi, titulaire de la CIN n° 03277954 et titulaire de l'identifiant unique n°0246989S avec tous ses éléments corporels et incorporels au

profit du créancier saisi Fathi Lakhdher titulaire de la CIN n°00430044.

La vente aura lieu le jeudi correspondant au 10 Février 2022 à dix heures du matin et les heures qui suivent au siège du fonds de commerces ci-dessus indiqué.

La mise à prix : cent quinze mille six cent soixante dix dinars et 500 millimes (D115670, 500).

Ne peut participer à la dite enchère que celui qui a consigné 10 % de la mise à prix par chèque certifié ou en espèces versés entre les mains de l'huissier de justice.

2022T00034VEPA1

Date de l'adjudication après saisie immobilière d'un terrain immatriculé

En vertu de la saisie immobilière effectuée par l'avocat poursuivant : Maître Ben Rhouma Hatem, Avocat à la cassation, adresse : rue Taher Sfar immeuble ben Dhiab étage n°4 bureau n°16 Sousse 4000, il est porté à la connaissance du public que l'adjudication, demandée par le saisissant Bouzid Fatah, ayant élu domicile au bureau de l'avocat poursuivant, contre le saisi : Houra Hakim demeurant à avenue 02 Mars 1934 Sidi Bouali Sousse. L'immeuble saisi consiste dans la totalité des parts indivises (412.550 / 224644) revenant au débiteur dans le terrain objet de titre foncier n°045468 Sousse, nommé ghars elhfor, situé à Sidi Bouali Sousse, gouvernorat de Sousse, formé par les parcelles 262 et 384, constitué par un garage d'une superficie de 31 m², le prix initial : 33.480 d 000 et ce après déduction de 40 % de premier prix initial l'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Sousse2 le 21/02/2022 à 9 heures, l'immeuble peut être visité à tous moment.

2022S00034VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK "TSB" (Ex STUSID BANK) en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Karai Tunis.

Partie saisie : Aicha Bent Mohamed Yassine, demeurante à Rue 18 Janvier Hergla, titulaire de la CIN n° 02824052.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°122939 Sousse d'une superficie de 579 m² dénommé «KHADIJA» et sis à Hergla.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 260 550 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 14/02/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00042VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Société SAVEURS MEDETERANEENNES, société anonyme, dont le siège social est fixé à la zone industrielle Kondar M.F : 1035348C.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du lot n°12, d'une superficie de 1350 m² sis à la zone industrielle Kondar Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 785 000 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 14/02/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00043VEPA1

Vente à l'enchère publique

Demandeur :

Ilyames Issam Edinne Ben Abdelhamid Galess Titulaire de C.I.N. 00300933 ouvrier à l'étranger - Domicilié au 05 rue l'Afrique Route de la plage Hammam - Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Mahjoub Mohamed - Avocat à la cour de cassation, 8 rue de courdoue - Trocadéro - Sousse.

Défenderesse :

Nahid (Titulaire de C.I.N. 05547412) et Sonia Dorsaf (Titulaire de C.I.N. 05517079) et Nawel (Titulaire de C.I.N. non reconnu) et Karima (Titulaire de C.I.N. 05590082) et Akil Abdallah (Titulaire de C.I.N. 00319929) fils et filles de Abedelhamid Galess

Des ouvriers - Domiciliés au 05 rue l'Afrique Route de la plage - Hammam Sousse.

Immeuble objet d'adjudication :

Une villa construite sur un lot isolé situé au 05 rue l'Afrique Route de la plage - Hammam Sousse, ses limites sont : Nord : immeuble Hammadi Berreri, Sud : immeuble Tahar Golli, Est : rue de l'Afrique, Ouest : immeuble Lazhar Elabed, et constitué d'un rez-de-chaussée, un premier étage, un studio, un garage, des escaliers non couverts menant à l'étage supérieur et un puits :

1- La maison du rez-de-chaussée est un immeuble ancien contient :

Balcon avant et couloir d'entrer / Un salon / 3 chambres côté tribal / Une cuisine / Une cabine de douche et un WC / Un balcon couvert côté sous-sol, sur lequel s'ouvrent la cuisine et le salon, avec une buanderie.

2- Le premier étage contient : un grand salon à l'entrée / 3 chambres à coucher / couloir / cuisine / cabine de douche et WC : Cet étage est nouvellement construit et en bon état.

3- Les escaliers : menant à l'étage supérieur n'est pas couvert

4- Studio : situé à l'intérieur du diviseur contient / chambre à coucher / cuisine / cabine de douche et WC.

5- Garage : Il s'ouvre sur la rue principale 05 rue l'Afrique Hammam Sousse.

6- Un puits : équipé d'une pompe est en cours d'exploitation.

Date et lieu de vente :

Lundi (9/02/2022) à 8h30 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 2.

Mise à prix : 731925.000d outre les frais de poursuite.

La visite de l'immeuble :

Est possible Durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tiers personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire; ainsi les étrangers doivent être munis de l'autorisation de gouverneur.

2022S00044VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques suite à une saisie immobilière après avoir diminué le prix d'ouverture à quarante pour cent

Etude Maître Hajer Trabelsi

Créancier saisissant : Fethia Ben Ahmed Touir, titulaire de la CIN n°04036008, femme au foyer, demeurant à l'avenue l'Algérie à Zermadine.

Débiteur saisi : Monji Ben Abed Ennbi Rajeb, titulaire de la CIN n°04078838, travailleur, demeurant à l'avenue l'Algérie à Zermadine.

Avocat poursuivant : Maître Hajer Trabelsi, Avocate à la cour d'appel, dont le cabinet est sis au 05 avenue Hassen Elborji immeuble chtioui 2ème étage Jemmel, titulaire de la CIN n°06828824 et d'immatricule fiscal n°1211657 A/T.

Objet de la vente : Une maison de style arabe sise à l'avenue l'Algérie à Zermadine, gouvernorat de Monastir, équipée d'éclairage électrique et d'eau potable, ouvrant sur un couloir donnant directement sur la route d'Alger. Elle est constituée de 4 pièces, d'un grand hall, d'un escalier, d'une cuisine et toilette et limité dans sa totalité à l'ouest par Abdelaziz Ben Rajeb, à l'est par Taher Massoud, Khalifa Massoud et Chbil Massoud, et le nord par Chbil Ben Rajeb dont la superficie totale est de cent soixante-dix mètres carrés 170 m².

Mise à prix : Après avoir diminué le prix d'ouverture à quarante pour cent le prix est fixé à quatre-vingt mille quatre cent vingt-sept dinars (80.427.000).

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 02 février 2022(02/02/2022) à partir de 8 heures 30 minutes.

Visite de l'immeuble : la visite des lieux peut avoir lieu tous les jours aux heures administratives.

2022S00045VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Brahmi Noureddine Ben Ahmed Avocat

Av. Habib Bourguiba Ksar Helel Monastir

Tel/Fax : 73 472 278

Il sera procédé le mercredi 16/02/2022 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci - dessous;

Poursuivant : Ben Bel Guasem Elhechmi demeurant à Chebba Mahdia.

Poursuivi : Bouzaiene Salah Ben Hammouda demeurant à Amirat el hojjej ; Moknine, Monastir.

Immeuble à vendre : la totalité d'un terrain constructible d'une superficie de 620m² revenant à la partie saisie sis à Niirat Amirat el hojjej ; Moknin Monastir ; délimitée du coté sud par route entre Niirat et Amirat el hojjej et du coté l'Est l'immeuble de Mohsen Mansour d'une autre coté terrain de Hammouda Bouzaiene.

Prix d'ouverture : dix huit milles six cent dinars (18600.000 d) sans les frais.

Observation : - pour la communication de cahier de charge contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir n°4398 ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiqué ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2022S00049VEPA1

Vente immobilière

Maître Zaghdene Mourad

Avocat auprès de la cour de cassation

14 Avenue Dag Hammarskjld deuxième Etage Sfax

Partie poursuivante : Madame Abdellawi Thoraya domiciliée au

bureau d'avocat Maître Zaghdene Mourad; avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskold deuxième Etage Sfax.

Partie poursuivie : Monsieur Elloumi Najib Domicilié Route Saltnia Klm 6 Merkez Ellajmi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Zaghdene Morad, Avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskold deuxième Etage Sfax.

Description de l'immeuble : Partie d'un terrain indivise situé Route Saltnia Klm 8 d'une surface de 1063 m² avec l'existence d'une villa dont la surface est de 181.76 composée de trois chambres un salon un hall une cuisine une salle de bain et une véranda et un Garage dont la surface et de 65 m².

A l'est : Ghorbel

Sud : Un passage

A l'ouest : Mansour Eloumi

Nord : Elloumi

Prix d'ouverture : Trois cent quatorze mille deux cent quatre vingt quatorze dinars (314.294.000) les quelles seront majorées des frais arrêtés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Chambre des criées, auprès du tribunal de 1ère instance Sfax Avenue Victor Hugo Sfax, le lundi 14/02/2022 à partir du 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

La consultation du cahier des charges peut se faire auprès du greffe du tribunal de première instance de Sfax et auprès de l'avocat poursuivant.

Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix et pour les étrangers, obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022X00046VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie; Société Anonyme, Siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au RC sous le N°B187881996.

Partie saisie : Habib Ben Mhammed Smaoui, titulaire de la CIN 01098717, propriétaire d'un presse d'olives, demeurant à route el Ain km 7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain objet du titre foncier n°24011 Sfax nommé "Ahmed" situé à Sfax sur la route d'Al Ain, km 7 à gauche de la route en direction de la ville, d'une superficie totale de 3003 m², il comprend : Un ancien pressoir d'huile, d'une surface couverte d'environ 850 m², contenant un hall de pressage des olives (pressoir), deux halls de collecte des huiles, un entrepôt et des magasins qui comprennent plusieurs oliveraies, un bureau de contrôle, une salle d'eau, le tout ouvrant sur une cour non couverte au milieu de ces immeubles.

Il existe aussi sur La façade ouest de la propriété donnant sur la route d'al Ain, et où se trouve la porte principale du moulin - sept boutiques commerciales et artisanales, l'une suit l'autre du coté nord, dont les descriptions sont les suivantes :

1- Le 1er magasin a une superficie d'environ 24 m² loué à Sté kotti avec un dépôt depuis 2007, avec un loyer de 500 d exploité dans la vente de marbre.

2- Le 2ème magasin a une superficie d'environ 33 m² loué à Walid al Sharmiti, depuis 2007, avec un loyer mensuel de 178.500 d, et il est exploité comme une menuiserie

3- Le 3ème magasin a une superficie d'environ 32 m² loué à Imad Harabi depuis 2016, avec un loyer mensuel de 180 dinars, destiné à la vente d'œufs et de poules

4- Le 4ème magasin a une superficie d'environ 21 m² loué à El Shekimi depuis 2004, avec un loyer mensuel de 100 000, destiné à la réparation de vélos.

5- Le 5ème magasin a une superficie de 19 m² loué à Moncef trighi depuis 2004, avec un loyer mensuel de 130 D. Il est destiné à La vente de légumes et de fruits.

6- Le 6ème magasin a une superficie de 18 m² et il est vacant

7- Le 7éme magasin a une superficie de 22m² loué à par Lasaad Al-Zein depuis 2005, avec un loyer mensuel de 220D. Il est destiné à la réparation des roues en caoutchouc.

La propriété est délimitée de sud par Abdul Hamid Al-Barshani, du nord par la rue Al Basateen et la mosquée Samaoui, de l'Est par Naifar Mohamed et de l'ouest par la route Al Ain.

La mise à prix : 1.695.000.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 16/02/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00054VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Le Sieur Louati Naceur Huissier Notaire Judiciaire à Sfax, informe qu'en vertu, jugement n°78683 du 3/02/2020 issu du tribunal de cour d'appel de Sfax, sur demande de société univers pharma son lieu élu Maître Raid Katari Avocat à Sfax a été décidé la vente du fonds de commerce sujet de la saisie exécutoire à l'encontre de Madame Zaineb Alimi situé avenuE 07 novembre Gharabia Sfax dont son activité Pharmacie de nuit. Sa superficie est 44 m² avec toutes ses composantes matérielles de et morales et ce au dernier acheteur.

Prix de l'ouverture : 53.723.825 DT.

Date et lieu de la vente : Lundi 31/01/2022 à dix heures du matin au lieu de la vente du fonds de commerce. Il vous est possible de voir le cahier de charges chez l'Huissier judiciaire ci-dessus mentionné. Aussi, il vous est possible de voir le lieu du fonds de commerce durant tous les Jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

Les dépenses : L'acheteur qui aura l'adjudication, supporte les dépenses, procès verbaux rédiges en vertu de l'exécution du Jugement ci-dessus mentionnées, ainsi que les dépenses d'enregistrement du procès-verbal de la dite vente et de publication de celle-ci. Ces dépenses seront proclamés le jour même de l'adjudication lors de leurs précisons d'un façon définitive,

Notes : Il n'est possible d'adhérer aux enchères publiques qu'aux personnes qui ont dument présenté un chèque certifié d'un montant s'élevant à 15.000.000D auprès de l'Huissier judiciaire ci-dessus mentionné. Il n'est aussi possible d'adjuger que les personnes qui ont présenté tout le montant; et les dépenses numéraires ou par un chèque certifié de l'existence de la provision, le vendeur est libéré de présenter les notifications survenues à l'article 190 du journal commerce concernant les opérations commerciales et les bénéfices des trois dernière années financières. L'acheteur qui aura l'adjudication doit être inscrit à l'ordre national des pharmacies Tunisiens.

Pour de plus amples informations, prière contacter l'Huissier notaire chargé de la vente Maître Naceur Louati à son cabinet situé à l'Avenue Abou elkacem Echebi Imm Elisa Center Bloc A Etage 3 n°302 Sfax T-Fax 74 200 696-98.204.014.

2022X00055VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Baccar Amine

Avocat

L'adjudication aura lieu le mercredi 9/02/2022 à 9h du matin dans la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Partie poursuivante : Wajdi Ben Omar, propriétaire de l'entreprise Ben Omar de Réfrigération en tant que créancier poursuivant dont le siège est choisi dans le cabinet de son avocat, M. Amine Baccar.

Avocat poursuivant : Me Amine Baccar, avocat auprès de la cour d'appel, dont le bureau est situé au 13, rue Léopold Senghor, Immeuble Kammoun 3000 Sfax, titulaire du numéro d'identification fiscale 1 121414/Z/A/P/000.

Partie saisie : Al-Mojaddedoon de promotion immobilière, une société immobilière à responsabilité limitée dont le seul identifiant est le numéro E1330736, en tant que débiteur saisi, située à Gabès Road, km 8.5, Habib Maazoun Tina Street, 3083 Sfax.

Le bien proposé à la vente : Le bien sur lequel est exécuté la saisie est l'objet du titre foncier n°89360 Sfax, dit «Ajili» (Volume n°2 n°3518) et représenté dans le bien qui a une superficie de 1672 mètres carrés et se situe au lieu-dit Ain Fellat sur la route de Gabès, qui représente la parcelle numéro 15 du titre foncier mère n°56213 Sfax.

La propriété sur laquelle se trouve la croix est sur un terrain situé sur la route de Gabès, à 8 km de la rue de la mosquée, entouré de murs sur les côtés est et souterrain, avec des plaques de fer sur le côté ouest, et sans une clôture côté tribu. Une place délimitée par une entrée qiblah, d'où elle a son entrée, à l'est par Zaalani, au creux du quartier Tina, et à l'ouest par Al-Ajili. Un magasin résidentiel y est construit qui comprend 3 pièces, une cuisine, des toilettes et une véranda. La superficie couverte est d'environ 102 mètres carrés, avec un entrepôt pour garder les restes. L'immeuble d'habitation décrit ci-dessus est ancien et il y a une fissure dans, ses murs et dans les plafonds de ses pièces (fissures). Tout l'étage d'une pièce meublée est Matelot, à l'exception de la cuisine faisant office de garage, les plafonds sont fonctionnels, les portes et fenêtres sont lambrissées, la cuisine est normale avec un marbre, une vasque, un lavabo, un réceptacle, la salle de bain se présente sous la forme d'un désinfectant, équipé d'eau et d'un éclairage électrique.

Il y a aussi une piscine à l'extérieur qui récupère l'eau de pluie, et son apparence est inférieure à la moyenne.

Mise à prix : deux cent quatre-vingt un mille quatre cents dinars (281.400.000 d), tel qu'estimé par l'expert Judiciaire en affaires commerciales et immobilières. M. Tayeb Ben Othman, dans son rapport nommé en vertu de l'autorisation de la requête n°10115 délivré par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 28/5/2021.

Visite de l'immeuble : Pendant tous les jours ouverts pendant le chronométrage administratif, et pour plus d'informations, on peut s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où a été déposé le livret de conditions, ou au cabinet du maître Amine Baccar.

Conditions particulières : Toute personne souhaitant enchérir doit s'assurer un tiers du prix d'ouverture avant le départ et par l'intermédiaire d'un avocat. Aussi, les participants étrangers doivent obtenir au préalable une licence d'achat auprès du gouverneur de Sfax.

2022X00057VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Nabil Ben Ahmed Sellami (débiteur), titulaire de la CIN 01262382, inscrit au registre de commerce de Sfax sous le n°A1996711996 demeurant : 1) 11 Sbat Roumi Beb Diwen Sfax; 2) Avenue Farhat Hached n°1 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°30807 le 21/9/2021 et inscrit au titre foncier n°32166 Sfax le 4/11/2021 vol Sfax 2021/02 sous n°3541 sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier sise à Route Sidi Mansour Km 13 Sfax exactement au bord nord de la Rue nommé Zanket El Maktab qui se ramifie du bord ouest de la route Sidi Mansour au loin de 100 m.

Cette propriété se trouve dans une zone résidentielle.

Cette propriété représente par une parcelle de terrain nu rectangulaire clôturée du coté nord et sans limites de reste des cotés qui est objet de titre foncier n°32166 Sfax nommé "El Hana", sa superficie est de 1821 m² inscrite au registre de conservation foncière du Sfax le 20/4/1998 vol 58 sous n°112. Ses limites : du Sud une route pavée nommée Zanket El Maktab d'où face Sud de la propriété, de l'est propriété publique, de l'ouest entrée privée et du Nord Slim Gribi.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 35.000.000 D sur toute la propriété Inscrite le 20/4/1998 vol 58 sous n°112 au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 58.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 02/5/2000 vol R4 sous n°87 au profit de l'ATH.

- Hypothèque d'un montant 10.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 28/7/2004 vol 20/2004 sous n°27 au profit de l'ATB,

- Hypothèque d'un montant 105.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 17/10/2006 vol 20/2006 sous n°339 au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 135.000,000 D sur toute la propriété inscrite le 8/5/2008 vol 17/2008 sous n°207 au profit de l'ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 4/11/2021 (vol Sfax 02/2021 n°3541) au profit du saisissant

Mise à prix : est fixée à cent vingt sept Milles dinars (127.000.000D) terre et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 14 février 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif;

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 42.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2022X00058VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2-5ème étage Sfax

Tel : 74 296 008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Amer bin Bouziane Al-Shaladi, résidant à Al-Saad, gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax

Partie adverse : Reda bin Saleh Dhifawi, résidant à Al-Saad, dans l'état de Mahdia.

Immeuble mis en vente : Toutes les parcelles de terrain situées dans le Décanat d'Al-Saad, délégation de Mahdia, d'une superficie de 405 m². Une habitation moderne (villa) y est construite, nouvellement construite, inachevée, d'une superficie couverte de 150,5 m². Il est bordé par la sud Najia Bouziane, à l'est, par Salami Bouziane, à nord Hédi Bouziane, et à l'ouest par une voie publique.

La mise à prix : L'estimation du prix d'ouverture de la vente a été signée par l'expert en construction. M. Mohamed Al-Ati, travaillant sous autorisation, sur la requête émise par le Président du Tribunal de Première Instance de Mahdia sous le n°4747/2021 en date du 30/9/2021 pour soixante neuf mille neuf cent cinquante et un dinars (69 951 000).

Date et lieu de l'adjudication : Est fixée pour le lundi 14/02/2022 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne, ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2022X00059VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté

Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tel - Fax : 71780721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Farhat Ben Sahnoun Ben Ahmed Ben Larbi.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, avocate à la cour de cassation.

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°144669 Tunis sise l'ongle des rues n°6955 et 6967 el omrane supérieur, gouvernorat de Tunis.

5/ Prix de la vente : 76.440 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 15/2/2022 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Tunis.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2022400062VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Omar Znaidi

Avocat à la cour d'appel

Avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana

MF : 1364081W/A/P/000

Tel : 71.235.685/22.625.080

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal, société anonyme dont le siège social sis rue Hédi Nouira n°9 Tunis inscrite au RNE sous le n°001416Q en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Mohamed Ben Khmaies Ben Belgacem Guermezi CIN 04496081 et son épouse Latifa Bent Amar Ben Nasr Dhahri CIN 04507332 demeurant Cité Erriadh 2 Siliana en leur qualité de débiteurs saisis.

Avocat poursuivant : Maître Omar Znaidi avocat à la cour d'appel, cabinet sis avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana, MF: 1364081W/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommé «Dar Laabidi» objet du titre foncier n°15903 Siliana d'une superficie de 183 m² divisé en 183 parts sis lotissement Cité Bessetine Siliana consistant en un immeuble sis cité Erriadh 2 Siliana composé d'un rez-de-chaussée consistant en un appartement indépendant loué au tiers (avec vestibule, salon, trois chambres à coucher, cuisine, jardin entourant l'immeuble, réserve située sous l'escalier dans une surface couverte de 103 m2), d'un 1er étage en construction d'une surface couverte de 145m², d'un 2ème étage accessible par un escalier extérieur comprenant un appartement à usage d'habitation inachevé (avec salon, deux chambres à coucher, cuisine, cour non couverte) d'une surface couverte de 117 m², et d'un garage donnant sur la rue principale accessible par une entrée indépendante d'une surface couverte de 14 m².

Mise à prix : Deux cent un mille six cent cinquante dinars (201.650,000 DT) outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : Mardi 15 février 2022 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Siliana sis Avenue de l'Environnement Route Gaafour Siliana.

Visite des lieux : La visite peut se faire pendant les jours et heures ouvrables. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir les autorisations nécessaires.

2022400076VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Clôture de la Faillite

«Casino Médina»

Identifiant Unique : 0853466 A

Suivant le jugement du Tribunal de première instance de Grombalia du 24 novembre 2021 relatif à l'affaire 174 Concernant la Société «Casino médina», il a été décidé la Clôture de la Faillite pour l'insuffisance d'actif.

2022R00062VEPA2

Cession de la société Almas Food And Beverage Factory

Société anonyme

Identifiant unique : 1576701 D

Appel d'offres pour la cession de la société Almas Food

And Beverage Factory

En vertu de l'autorisation du juge commissaire du 11 Janvier 2022, l'administrateur judiciaire annonce la cession de la société Almas Food And Beverage Factory.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 Dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 15 Février 2022.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau d'administrateur judiciaire au 71559671.

2022R00065VEPA2

Avis de jugement de tutelle

En vertu d'un jugement de tutelle émis par le tribunal de première instance de Gafsa le 30/6/2021 sous le n°631, le surnommé Mr Saadia Nourani Ben El Fehem titulaire de la CIN n°06230799 est nommé tuteur de son frère Mosbah né le 22/3/1991 et titulaire de la CIN n°14705452 à cause de la faiblesse d'esprit.

2022R00066VEPA2

Faillite de la Société Anfel Express S.A.R.L.

Siège social : rue Hateb Ibn Abi Balta'Ah, Cité Riadh Sousse 4023

M.F : 1657926V

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 23 novembre 2021 affaire n°83, il a été déclaré :

- La mise en faillite de la Société Anfel Express S.A.R.L. et la fixation de la date de cessation des paiements à partir de 02 mars 2021.

- La mise en faillite du gérant de fait Mohamed Ridha Ben Ibrahim Jlassi.

- La désignation de Mme Amani Zitouni en qualité de juge commissaire et de Mr. Ismail Sbai en tant que Syndic de la faillite.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2022S00038VEPA2

Avis

SOCIETE ALGU CONFEX TUNISIE SUARL

49 rue de l'école cité de l'aviation Bizerte

MF : 0833833S

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Bizerte dans l'affaire n°270 en date du 01/12/2021, il a été décidé la faillite de la SOCIETE ALGU CONFEX TUNISIE et la désignation de Mme Imen Mansouri en tant que juge commissaire et Mr Mokded Zoghlami en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de ladite société et tout intéressé doivent produire leurs créances au syndic de faillite centre Dorra bloc A 1er étage bureau n°02 El Manar 3 Tunis, tél : 71.889.621, fax: 71.889.549) et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2022400056VEPA2

Jugement d'ouverture des procédures du Règlement judiciaire et ouverture de la période d'observation

"Société BEAURIVAGE hôtel méditerranée"

I.U : 0009916C

Siège social : Hôtel Méditerranée - Hammamet

En vertu de la décision n°259 rendue par le président du tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 27/12/2021, il a été décidé de :

- Faire bénéficier la société «BEAURIVAGE HOTEL MEDITERRANEE» des procédures de règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation.

- Désigner Madame Nourelhouda Ben Braham en qualité de juge commissaire pour contrôler le déroulement des différentes étapes de la procédure du règlement judicaire.

- Désigner Mr Slah Ben Azaiz Guedouar en qualité d'Administrateur Judiciaire pour contrôler et assister le débiteur dans tout les actes de gestion.

- Suspendre tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la période d'observation ou la récupération des biens meubles ou immeubles en raison du non paiement d'une créance, ainsi il a été décidé de suspendre le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance.

- Communiquer une copie de la présente décision à la commission de suivi des entreprises économiques et au Centre National du registre des Entreprises afin de l'insérer dans le registre de l'entreprise et la publication de cette décision au JORT à la charge de la société débitrice.

Il appartient aux créanciers de présenter, dans un délai de 30 jours, la liste de leurs dettes au administrateur judiciaire sus indiqué, directement contre décharge à son bureau sis à 2 bis rue Argentine Imm Argentina 5ème étage Bureau n°4 Belvédère Tunis ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022400075VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Sét de Développement

Economique de Matmata

Capital M 20.000DT

M.F : 8174/H/A/M

Siège social : Rue Tarek Iben Zeid Matmata 6070

La société de développement économique de Matmata notifie à tous les actionnaires qu'ils sont convoqués à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 30 janvier 2022 à 10H du matin à l'hôtel Sidi Idriss Matmata et ce pour statuer l'ordre du jour suivant :

1) Nomination d'un commissaire aux comptes

2) Nomination d'un P.D.G

3) Election des membres du conseil d'administration.

2022R00068SANB3

Sét de Développement Economique de Matmata

Capital : 20.000DT

M.F : 8174/H/A/M

Siège social : Rue Tarek Iben Zeid Matmata 6070

Le conseil d'administration informe tous les actionnaires qu'une assemblée générale ordinaire aura lieu le 30 janvier 2022 à 10H du matin à l'hôtel Sidi Idriss à Matmata et ce pour étudier l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports de conseil d'administration des exercices 2018 et 2019

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2018 et 2019

3) Ratification des rapports du conseil d'administration rapport du commissaire aux comptes et les états financiers des exercices 2018 et 2019 après discussions et vote

4) Quitus aux membres du conseil d'administration

5) Questions diverses.

2022R00069SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'ELDORADO

S.A. au capital 8 900 000 dinars

Siège social : Résidence Molka Immeuble C Elmanar 2 Tunis

Identifiant unique : 0645135Y

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société L'ELDORADO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 février 2022 à partir de 10 heures au siège de la TEP au Centre Urbain Nord 5ème Etage Immeuble ATL Tunis à effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Distribution du PV de l'assemblée générale de 17/7/2014

2- Entériner le retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2008, 2009 et 2010.

3- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2008, 2009 et 2010

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2008, 2009 et 2010 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

5- Approbation des états financiers des exercices 2008, 2009 et 2010

6- Affectation des résultats des exercices 2008,2009 et 2010

7- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2008, 2009 et 2010

8- Désignation des administrateurs pour les exercices 2011, 2012 et 2013

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2011, 2012 et 2013

10- Pouvoir et formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion, les états financiers, les rapports du commissaire aux comptes, le projet des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition aux bureaux de l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2022S00039SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire 2018 - 2019 - 2020

Société mutuelle de base de services agricoles

"EL Ikhlas" au port de Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "EL Ikhlas" au port Sfax a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire des exercices 2018 - 2019 - 2020 qui sera tenue le jeudi 10 février 2022 à neuf heures et demi du matin au siège du syndic de pêche au port de Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers exercices 2018-2019- 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercices 2018-2019-2020.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation des résultats exercices 2018-2019-2020.

- Actualisation de la liste des adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023

- Election du tiers des membres du conseil d'administration et remplacement d'un membre démissionné.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

- Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 28 Janvier 2022 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "EL Ikhlas " marchée de gros des produits de mer destinés à l'export Nouveau port de pêche Sfax 3065.

2022X00051SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

Lorsque la demande de mise à jour a été soumise au tribunal immobilier, succursale de Jendouba, au numéro 6000 par M. Wadie Hamisi, contre Al-Makki Ben Hassouna Khadhraoui et Jamel Ben Hassouna Rkaibiya, selon lequel un contrat de vente écrit a été établi en français, avec signatures légalisées des parties le 23/5/1984 et le 31/5/1984 et enregistrée à la recette des finances le 9/8/1986, selon laquelle la vente a été vendue pour le compte de Bou Jemaa Ben Ahmed Al Shaawani, représentant de Zmordah Bent Aouadi, Mohamed Ben Al Hajj Ali, Zina, Aziza et Halima, filles de Mohamed Ben Al Hajj, en vertu d'une procuration en date du 26/8/1986 et définie par les signatures légalisées des parties. Dans la commune de Tabarka le 30/8/1983 au profit de Ridha Ben Ahmed Sghiri et Abd Essalam Ben Ahmed Saidi, son objet n°02, une superficie de 412m², situé à Henchir al Batwar et qui est appelé SAHL Tabarka.

Et comme le bien est compris dans la redevance immobilière 7831 Jendouba.

Et vu que les requérants n'ont pas été en mesure de fournir la procuration écrite en date du 26/8/1983, qui est définie par les signatures légalisées des parties, pour la commune de Tabarka le 30/8/1983. Et que le tribunal a autorisé la publication de la procuration susvisée dans des annonces supplémentaires dans deux journaux quotidiens en arabe et en français pendant deux jours consécutifs et au Journal officiel de la République Tunisienne.

Par conséquent, toute personne qui a un intérêt à s'opposer à la procuration susmentionnée peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

2022R00064DIVD2

Avis

Les sieurs Brahim, Salem et Mohamed Fils Salah Ben Mohamed Saadaoui avisent avoir leur propriété à parts égales entre eux 1/ la totalité d'une parcelle de 16 pieds d'oliviers à la route d'El hadj Nasr km 12 Sfax et 2/ la totalité du lot Nord renfermant 14 pieds d'oliviers auparavant et actuellement en terre nue à la route d'Elhadj Nasr km 12 Sfax et 3/ la totalité du lot Est de 10 pieds d'oliviers à la route d'Elhadj Nasr km 12 Sfax.

Que leurs titres de propriété étant perdus, ils veulent en extraire trois orignaux.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui domiciliant à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de l'apparition du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00045DIVD2

Avis

Monsieur Fandri Farid annonce que son titre de propriété de la moitié d'une parcelle de terrain plantée 130 pieds d'oliviers située à la route de Manzel Chaker Boujmal Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Benamira Sleh» situer 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00050DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Société L'Immobilière De Monoprix

S.A au capital de 74 200 000 dinars

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0496871T

La Société L'immobilière De Monoprix déclare la perte de son titre de propriété sous le numéro 09/17189 d'un immeuble objet de titre foncier 80119 Ariana, dénommé «yasmine 18», d'une superficie de 112 m² divisé en 112 parts, à vocation d'habitation, sis à Ariana.

Elle souhaite extraire un autre original.

Pour ceci toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Habib Boussallaa à 5 rue Kairouan Hammam-Lif Ben Arous dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022400069DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce 2021403195VEPA2 parue au JORT n°2 du 5/01/2022 page n°27.

Lire : Dossier n°860.

Au lieu : Dossier n°680.

2022400053RECZ9

Rectificatif

Annonce N°2021403170SANB3 au journal de 31/12/2021 parue au N°126

Société : South Mediterranean Holidays - S.A

Siège social : 46 rue de l'école - Sidi Rézig 2033

MF : 398269H/A/M/000

R.C : B142631997

Lire :

3 Février 2022

Adresse : Avenue Farhat Hached Complexe Esso Zone industrielle App Sidi Rezig Mégrine 2033

Au lieu :

23 Janvier 2022

Adresse : Avenue Farhat Hached App N°10 - 2ème étage Sidi Rezig - 2033 - Mégrine.

2022400068RECZ9